

Note explicative :

SAGE eFACTURE : Service de dématérialisation de factures des clients/fournisseurs pour les PME

■ ■ ■ ■ HISTORIQUE ■ ■ ■ ■

C'est en décembre 2012 que la France soutient et met en place la directive européenne 2045/2010/45/EU qui consiste à développer l'utilisation de la facture électronique. Appui marqué par le plan de soutien annoncé par l'état, récemment, envers le développement de la dématérialisation fiscale. L'objectif étant la nécessité de simplifier les échanges commerciaux dans les PME.

L'Etat français donne le modèle : depuis le 1er janvier 2012, l'Etat accepte de recevoir des factures électroniques de la part de ses fournisseurs (*article 25 de la LME, Loi de Modernisation de l'Economie*). De plus, le CIMAP (*Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique*) a annoncé en avril 2013 un important plan d'action pour diminuer les délais de paiement de l'Etat à 20 jours d'ici 2017 grâce à l'optimisation des processus internes et à la dématérialisation des factures.

■ ■ ■ ■ INNOVATIONS ET AVANTAGES ■ ■ ■ ■

Sage innove et lance son nouveau service de dématérialisation des factures clients et fournisseurs.

Ce service unique répondant aux exigences légales est complet puisqu'il intègre l'ensemble du processus de facturation. En effet, SAGE eFacture est compatible avec les logiciels de Gestion Commerciale et de Comptabilité Sage 30 et Sage 100 Génération i7 à partir de la version 7.50. **Par ailleurs, eFacture est interopérable avec Chorus Factures, le portail de l'Etat dédié à la dématérialisation.**

Avantages principaux :

- * Envoi rapide et sécurisé des factures clients électroniques
- * Réduction du temps passé sur le traitement des factures
- * Garantie l'intégrité, l'authenticité et lisibilité de la facture *(article 289-V du Code Général des Impôts).*

Avantages pour l'entreprise émettrice :

- * Dématérialisation de 100 % des factures clients (de la création à son envoi).
- * Suivi grâce à un tableau de bord adapté.
- * Facture archivée dans un coffre-fort électronique dont la valeur est prouvée et reconnue
- * Consultation en ligne pendant 10 ans
- * Transmission des factures électroniques vers CHORUS Factures, portail de l'état, dédié à la dématérialisation des factures fournisseurs *(concerne l'ensemble des ministères).*

Avantages pour l'entreprise destinataire :

- * Réception et saisie automatique des factures fournisseurs
- * Rapprochement automatique entre la facture et le bon de livraison
- * Consultation des factures en ligne pendant 10 ans
- * Possibilité de notifier l'acceptation, le refus ou la mise en paiement de la facture à son fournisseur.

■ ■ ■ ■ 4 BONNES RAISONS D'Y ADHERER ■ ■ ■ ■

- * Gain de productivité
- * Favorisation du respect des délais de paiement
- * Optimisation des relations commerciales
- * Interopérabilité avec CHORUS Factures

Besoin de conseils ? Renseignements complémentaires ? Devis ?

Contactez un de nos commerciaux : 0.820.22.00.28